

Privilège

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme c'était vraiment son intention, l'opposition a réussi à faire perdre 52 minutes à la Chambre. Je serai bref, mais je crois néanmoins utile de situer les événements de vendredi dans leur contexte. Il est vrai que c'était un jour désigné, un jour réservé à l'opposition. La journée a commencé à 10 heures par un débat d'une heure, qui a été interrompu pour passer à la période des questions et aux affaires courantes.

Peu après midi, le Nouveau Parti démocratique a invoqué le Règlement au sujet d'une question qui avait déjà fait l'objet d'une décision de la présidence. Ce recours au Règlement n'était pas fondé, comme la présidence l'a fait observer à ce moment-là, mais il lui a tout de même permis de tuer deux heures. Comme il s'agissait d'un jour désigné, certains députés ont fait remarquer que cette perte de temps coupait de moitié les quatre heures de débat réservées ce vendredi à l'étude de la motion très importante que le Parti libéral avait présentée.

Nous, de ce côté-ci, avons discuté de la possibilité de prolonger la séance pour permettre au Parti libéral de récupérer ces deux heures. C'est ce que le Nouveau Parti démocratique a fini par faire, et nous n'avons pas pu les en empêcher parce que nous n'avions pas 15 députés à la Chambre. Vu que les néo-démocrates ont fait perdre deux heures du jour réservé à l'opposition libérale, il semblait juste que les libéraux puissent reprendre le temps perdu de 15 heures à 17 heures.

À 17 heures, c'est-à-dire deux heures après l'heure normale d'ajournement lorsque les gens, dont le personnel de la Chambre, prévoient rentrer chez eux, mon collègue, le whip, a signalé l'absence de quorum. On a dit tout à l'heure que tous les députés de l'opposition s'intéressaient vivement à la question, mais leur nombre à la Chambre était loin de refléter cet intérêt. Mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, demande qu'on fasse ici preuve d'un peu de bon sens. Eh bien, voyons ce qui s'est produit vendredi. Le Parti libéral a disposé des quatre heures auxquelles il avait droit pour débattre sa motion. Le fait que deux de ces heures lui aient été accordées à la fin plutôt qu'au moment opportun n'a pas changé grand-chose, si ce n'est qu'il a fallu faire un peu de temps supplémentaire et que cela a donc coûté un peu plus cher aux contribuables, mais il valait sans doute la peine de le faire pour que les libéraux disposent des heures qui lui étaient dues compte tenu du petit jeu que jouaient les néo-démocrates.

Mais les faits ne justifient pas qu'on crie à l'injustice. L'opposition avait droit à quatre heures de débat sur une motion qui ne pouvait pas être mise aux voix et c'est exactement ce qu'elle a eu. Absolument personne n'a été lésé dans ses droits, sauf peut-être des membres du personnel qui ont travaillé un peu plus tard que d'habitude. En outre, on avait demandé à l'opposition combien de temps elle comptait faire durer le débat. Le chef du Nouveau Parti démocratique avait répondu que plusieurs députés néo-démocrates étaient impatients de prendre la parole, laissant entendre qu'ils parleraient tant que la question ne serait pas vidée.

Je soutiens que notre whip a agi de façon très responsable. La séance s'est déroulée comme prévu. La motion du parti libéral a été débattue pendant quatre heures. Le débat s'est terminé à une heure raisonnable, de sorte que la facture d'heures supplémentaires de la Chambre des communes n'a pas été trop lourde et que les membres du personnel comme les députés ne sont pas rentrés chez eux trop tard.

Et voici que la question est soulevée. Le bon sens veut donc qu'on l'examine. Personne n'a souffert. En fait, on s'en est très bien tiré étant donné les dommages qui auraient pu être causés ce jour-là par le rappel au Règlement du Nouveau Parti démocratique.

Cependant, allons au fond de l'affaire et examinons les précédents. Le commentaire n° 287 de la sixième édition de l'ouvrage de Beauchesne, qui reprend le commentaire de Bourinot que le leader parlementaire du Parti libéral a cité plus tôt, dit ce qui suit:

Le «comptage» a obligatoirement priorité sur la question dont la Chambre se trouvait saisie au moment où il a été demandé. S'il s'agissait, par exemple, d'une motion portant lecture d'un bill ou son renvoi à un comité, la Chambre, en cas de défaut de quorum, devra être priée de revenir sur la question dont l'examen se serait trouvé ainsi interrompu.

C'est très clair. Le précédent est là, et il n'y a pas lieu de faire un plat.

M. Milliken: Ce n'était pas un projet de loi. Le commentaire dit un «bill».

M. Andre: Ou une motion.

M. Milliken: Un bill! Lisez bien.

M. Andre: C'est la même chose.

M. Gauthier: Non, il y a une différence.

M. Andre: C'est la même chose. Au moment de la présentation des motions aujourd'hui, j'ai l'intention de proposer que l'ordre du jour portant étude des crédits soit rétabli, comme le prévoit le Règlement. Rien n'est arrivé au gouvernement du Canada. Personne ne s'est vu refuser un chèque. Rien n'est arrivé. Vendredi, après une journée de l'opposition de quatre heures, qui a pris fin